

## Séance du conseil municipal du lundi 18 novembre 2024

---

**Présents** : BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

**Excusée** : ANDRE Bérengère (pouvoir à Sophie SELLIER), ARTERO Véronique, LECOQ Frédéric (pouvoir à Laurent CARREZ), DROST Patricia (pouvoir à Pascale BOSSON).

**Secrétaire** : FOUCART Bernard

### Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la séance du 16 septembre 2024 a été approuvé en début de séance.

### 1 – Délégation de Service Public – Gestion et exploitation de l'ALSH et de la cantine scolaire

Monsieur le maire rappelle la décision du Conseil municipal en date du 24 juin 2024 qui a autorisé le lancement d'une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de la cantine scolaire.

Il informe qu'une seule offre a été déposée le 12 septembre 2024 par l'Association Familles Rurales Enfance et Jeunesse (AFREJ) et il fait part des échanges et négociations qui se sont déroulés jusqu'à une offre définitive acceptée par les deux parties.

Il présente les conditions de la délégation de service public ainsi que la rémunération annuelle du délégataire qui se décompose comme suit :

- Participation financière de la commune d'Injoux-Génissiat	195 000 €
- Participation des familles	94 700 €
- Prestation de services ordinaire (PSO) de la CAF	13 000 €
- Autres financements	5 300 €

Il appelle l'attention de l'assemblée sur la prestation repas présentée par l'AFREJ (les repas sont confectionnés sur place par un cuisinier) dont le coût est plus élevé que pour une prestation en liaison froide. La différence s'établit à environ 40 000 € sur une année.

Il rappelle également que la commune prend en charge le bus qui transporte les enfants de l'école à la cantine pour un coût de 25 000 € par an, tout en précisant également que l'entretien du bâtiment reste à la charge de la commune.

**Joël PRUDHOMME dit que la prestation proposée par la commune, accueil de loisirs, périscolaire et cantine est un élément déterminant dans la décision d'installation sur la commune des familles.**

**Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le choix de confier sous forme de délégation de service public au délégataire AFREJ la gestion et l'exploitation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de la cantine scolaire.**

*Approuvé*

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **2 – Recensement de la population 2025 ; désignation d'un coordonnateur et création d'emplois d'agents recenseurs**

Les opérations de recensement de la population pour la commune se dérouleront en janvier et février 2025.

Pour assurer cette mission un coordonnateur doit être désigné et des postes d'agents recenseurs créés.

Monsieur le Maire propose que le poste de coordonnateur soit assuré par un agent de la commune qui bénéficiera d'une décharge de ses fonctions et d'un paiement d'heures supplémentaires en tant que de besoin, et qui sera assisté par deux agents recenseurs.

Il informe qu'un des emplois d'agent recenseur sera pourvu par un agent communal à temps non complet rémunéré en heures complémentaires et/ou supplémentaires et que l'autre emploi sera pourvu par un recrutement sous la forme d'un contrat à durée déterminée.

Les agents recenseurs bénéficieront

- D'un forfait de 27 € par séance de formation obligatoire
- D'un forfait de déplacement de 200 € et d'un forfait pour la tournée de reconnaissance de 150 €

Monsieur le Maire informe également qu'une dotation est versée par l'Etat pour assurer l'organisation de l'enquête. Le montant de la dotation n'est pas connu à la date de la réunion.

**Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'organisation retenue pour l'enquête de recensement, sur les conditions de recrutement et/ou désignation des agents recenseurs et du coordonnateur, sur les conditions de leur rémunération et sur les montants forfaitaires de séance de formation et de déplacement**

*Approuvé*

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **3 – Convention VALSEO 2024-2025**

Le conseil municipal prend connaissance de la convention à établir avec le centre nautique VALSEO concernant les sorties scolaires à la piscine du 06 mai au 12 juin 2025.

Des créneaux d'accueil sont proposés. La collectivité s'acquittera auprès de l'exploitant de la somme de 68,33 € HT (82 € TTC) pour chaque groupe occupant un créneau.

**Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la convention VALSEO et ses conditions financières**

*Approuvé*

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **4 – Contrat groupe d'assurance statutaire 2025-2028 proposé par le Centre de gestion de l'Ain**

Madame Pascale BOSSON rappelle qu'en séance du 29 janvier 2024 le conseil municipal a donné mandat à la Présidente du Centre de gestion de l'Ain pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective.

Elle présente les conditions d'adhésion au nouveau contrat d'assurance statutaire 2025-2028 et indique que pour les mêmes garanties que le contrat précédent les taux de cotisations seront respectivement portés à 6,34 % pour les agents affiliés CNRACL et 1,10 % pour les agents affiliés IRCANTEC. Les taux du précédent contrat étaient de 5,86 % et 1,10 %.

**Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion au contrat d'assurance statutaire.**

*Approuvé*

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**5 – Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes pour les travaux d'extension de la salle polyvalente d'Injoux.**

Monsieur le maire informe qu'une demande de subvention peut être présentée à la Région Auvergne Rhône Alpes pour les travaux d'extension de la salle polyvalente d'Injoux et présente le plan de financement des travaux.

**Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement présenté et la demande de subvention.**

*Approuvé*

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**6 – Admission en non-valeur de produits irrecouvrables**

Le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax a informé que des produits n'ont pas pu être recouverts par ses services pour les montants de 118,57 € et 122,80 €.

**Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces produits**

*Approuvé*

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 4
----------	------------	----------------

**7 – Statuts de l'Association Syndicale Libre pour la route forestière Est-Retord-Michaille**

Monsieur le maire présente le projet de statuts de l'Association Syndicale Libre (ASL), association créée dans le but d'assurer l'entretien et la pérennité de la route forestière Est-Retord-Michaille.

**Benoît BILLET demande qui gère l'association.**

**Denis MOSSAZ répond que tous les membres font partie du bureau et précise qu'à ce jour les statuts sont encore sous forme de projet. Ils seront concrétisés dès l'adhésion et l'acceptation de tous les membres aux statuts.**

**Joël PRUDHOMME indique que la route a été créée en 2015.**

**Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur une adoption de principe des statuts de l'Association Syndicale Libre.**

*Approuvé*

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**8 – Demande d'aide à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la Commune**

Monsieur le maire informe que dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD30 l'emplacement de l'abri-voyageurs actuel va être redéfini et un nouvel abri sera mis en place. La Région Auvergne Rhône Alpes peut prendre en charge la fourniture et la pose des abris-voyageurs.

**Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la demande d'aide à la Région dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la Commune.**

*Approuvé*

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**Questions diverses**

→ Une information est donnée sur la communication aux services de l'Etat du Plan Communal de Sauvegarde. Des documents rappelant l'implication de chacun des membres de l'assemblée sont distribués. Un exercice « test » sera organisé prochainement.

→ Monsieur le Maire présente la décision DCS24\_04 de virement de crédits en investissement qui a permis d'alimenter en tant que de besoin l'opération 87 « Bâtiments locatifs ».

Clôture de séance à 20 heures 30

*Le Secrétaire*



*Bernard FOU CART*



*Denis MOSSAZ*